

Actions engagées dans les Alpes-Maritimes

Un effort budgétaire réactif et conséquent	Des mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi...	...ainsi qu'à la consommation et au pouvoir d'achat...	...ainsi qu'aux plus démunis
<p>45 Md € (1,8 % du PIB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du dispositif de chômage partiel ; - Report possible du paiement des cotisations sociales salariales et patronales, des échéances fiscales et sociales ; - Remise d'impôts directs possible sous certaines conditions ; - Report possible du paiement des loyers (pour les bailleurs qui l'ont accepté), factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ; - Possibilité de demander un remboursement anticipé des créances d'impôts sur les sociétés (IS) restituables en 2020 ; traitement accéléré des demandes de remboursement des crédits de TVA ; - Aide de 1 500 € du fonds de solidarité, financé par l'État et les régions, pour les plus petites entreprises ; - Fonds de garantie à hauteur de 300 milliards d'euros, afin de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises ; - Recours à la Médiation du crédit ; <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de recourir à la Médiation des entreprises ; - Enveloppe de 80 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et géré par BpiFrance, à destination des start-up ; - Accélération du versement des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées mais pas encore versées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation des allocations chômage en avril pour les chômeurs arrivant en fin de droits en mars ; - Versement des aides sociales par les CAF automatiquement renouvelé pour toutes les personnes étant dans l'impossibilité de renouveler leur déclaration trimestrielle. <p>Sont concernés notamment : le RSA, le RSO, l'AAH, l'AAEH ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits à l'AAH et à l'AAEH arrivant à échéance automatiquement renouvelés de 6 mois ; - Droits à la complémentaire santé solidaire et l'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé arrivant à échéance prolongés de 3 mois ; - Annulation des loyers d'avril pour les étudiants en résidences universitaires. <p>Maintien automatique des aides au logement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Report de la réforme des APL ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de 2 mois de la trêve hivernale ; - Prolongation de 180 jours des titres de séjour expirés à partir du 16 mars ; - Prolongation de 2 mois de l'ouverture des 14 000 places d'hébergement d'urgence pour la période hivernale ; - Transformation de la moitié de ces places d'hébergement d'urgence en places pérennes ;